animé par
Réseau Zones Humides Limousin
Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

N°39
Décembre 2020

Réseau Zones Humides en Limousin
Bulletin d'informations

234 adhérents au Réseau Zones Humides

Vous êtes adhérents ?

Vous avez des voisins, des amis, ou de la famille qui possèdent des zones humides ?

N'hésitez pas à leur parler de votre expérience et du réseau.

Initiation au génie végétal
un peu de technique
page 3

Actualités

Territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine et Biodiversité, La nouvelle PAC sera-t-elle la bonne ?

On le sait tous, la gestion des paysages agricoles est un enjeu majeur pour répondre à l'objectif de restauration de la biodiversité. On ne compte plus les articles scientifiques qui montrent une chute brutale de la diversité biologique (voir Bulletin N°30). La lecture du rapport « Ecobiose* » apporte un regard intéressant sur l'intérêt économique et culturel du vivant, il fait aussi de nombreuses propositions sur la gestion des agro-écosystèmes en Nouvelle-Aquitaine.
Le premier levier dans ce domaine est sans nul doute la Politique Agricole Commune (PAC). Premier budget de l'Union Européenne avec 386 milliards, la nouvelle PAC devrait débuter en 2023 au plus tard.

Saura-t-elle répondre aux enjeux environnementaux ?

En 2016, France Nature Environnement publie un rapport indiquant que « le verdissement de la PAC s'est soldé par un échec », il s'agissait de la PAC 2015-2020.

Depuis 2019, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a mis en place un dispositif expérimental de paiements pour services environnementaux (PSE) afin de reconnaître les efforts des agriculteurs lorsque leurs pratiques contribuent directement à l'environnement au-delà de la règlementation. Il s'agit d'une nouvelle forme de soutien à l'agriculture basée sur la reconnaissance des services qu'elle rend à l'environnement en matière de protection de l'eau et de la biodiversité. 384 exploitations ont bénéficié d'un PSE en 2019, soit 28 800 ha engagés pour un montant d'aide de 2 410 000 €.

Ce dispositif PSE sera-t-il intégré à la nouvelle PAC, avec quels moyens, quelles règles, quels effets ? De nombreux acteurs se posent ces questions. Nous allons suivre tout cela de près en espérant que les aides publiques aux éleveurs puissent à la fois maintenir leurs exploitations agricoles, faire évoluer les systèmes et améliorer la gestion des ressources naturelles.

*** document à consulter ici :**
https://www.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/ecobiose-reconquerir-la-biodiversite#titre_h2_3634)

L'expérience d'un adhérent

Jean-Philippe Préaud

Saint-Anne-Saint-Priest (87)

Date d'adhésion : 27/09/2011

Surface en adhésion : 15,80 ha dont 7,30 ha en zone humide

Quelles sont les actions que vous avez réalisées sur vos parcelles humides ? Je suis propriétaire forestier en Haute-Vienne, et j'ai découvert le Réseau Zones Humides en 2010 au cours d'une réunion de terrain organisée par le Groupement de Développement Forestier « Monts et Barrages ». C'est ce qui m'a décidé à signer en 2011 une convention d'adhésion au Réseau pour les zones humides de mes propriétés forestières, qui sont traversées par plusieurs cours d'eau importants. Après le diagnostic établi en 2013, les travaux suivants ont été réalisés :

- En 2014 (ruisseau de Grigeas à Sainte-Anne-Saint-Priest) et 2018 (rivière de la Combade à Sussac), des travaux de bûcheronnage pour entretenir la ripisylve le long de ces deux cours d'eau, notamment sur mes parcelles forestières, ont été réalisés et financés par le Syndicat Mixte Monts et Barrages, à son initiative.

- En 2015, j'ai fait réaliser un dépressage à bois perdu dans une futaie adulte d'épicéas communs située sur des terrains très pentus en bord de Vienne à Rempnat, dans le but d'éclaircir la futaie d'épicéas à proximité immédiate des berges de la rivière tout en maintenant un couvert boisé pour lutter contre l'érosion des sols. Ce dépressage vise aussi à faciliter une transition vers une futaie mélangée garantissant la pérennité de la ripisylve sur ces parcelles, qui ne peuvent pas être exploitées de manière mécanisée classique.

- En 2020, à la suite de dégâts de tornade ayant détruit une plantation de mélèzes adultes située en bord de ruisseau à Sainte-Anne-Saint-Priest, j'ai confié à mon expert forestier le soin de faire exploiter entièrement cette parcelle (par temps sec autant que possible s'agissant d'une zone humide, sachant que planifier des opérations sylvicoles par temps sec en Limousin n'est pas toujours chose facile pour l'exploitant), puis de la replanter. Conformément au diagnostic « zones humides » établi en 2013 sur cette parcelle, nous avons préservé, lors de l'exploitation des mélèzes, la bande intacte d'aulnes adultes en bordure immédiate du ruisseau, puis, lors du reboisement, nous avons replanté en aulnes la partie la plus humide de la parcelle, les parties plus élevées et plus sèches étant quant à elles replantées en épicéas de Sitka bien adaptés à ces terrains.

Comment voyez-vous ces zones humides forestières, souvent drainées ou laissées à l'abandon, avec le recul ? L'animation du Conservatoire vous a-t-elle fait changer d'approche ? Comme je ne suis pas moi même un spécialiste des ripisylves, l'animateur du Conservatoire m'apporte une expertise importante pour l'inventaire, la connaissance et la gestion des zones humides et bords de rivières. Ces espaces ne peuvent pas être gérés de la même manière que mes parcelles forestières situées sur des terrains secs accessibles aux engins d'abattage et de débardage.

Avez-vous d'autres projets dans des milieux humides ? J'ai le projet de demander des conseils pour la remise en état d'une dizaine de pêcheries anciennes situées sur mes parcelles forestières et pour la plupart toujours alimentées par des sources et ruisseaux actifs. Il y a également plusieurs anciennes terres agricoles humides reconverties en futaies résineuses dans les années 1980, sur lesquelles les résineux n'ont rien donné de bon mais sont toujours là, et qu'il faudra peu à peu restaurer dans un bon état écologique adapté à la nature de leur sol.

Découverte des richesses naturelles

Des fourmis en zones humides

Un Atlas des fourmis de France est en cours. En Corrèze, Philippe Wegnez est venu faire l'inventaire des fourmis dans les tourbières du Conservatoire et chez Paul Henri, un adhérent du Réseau Zones Humides sur Viam. A titre d'exemple, une quinzaine d'espèces différentes ont été recensées à la tourbière du Longeyroux à Meymac.

Lors de ces sorties, une espèce de fourmi a particulièrement attiré l'attention, *Formica picea,* une espèce inféodée aux milieux ouverts, humides et froids. Elle est entièrement noire et brillante, et mesure de 4 à 5,5 mm. Elle est présente dans les tourbières limousines et affectionne les touradons de molinie pour établir sa colonie.

C'est une espèce assez rare en France et très localisée. Les colonies sont polygynes et contiennent rarement plus de quelques centaines d'ouvrières. Elles se nourrissent essentiellement de substances sucrées, comme le miellat d'hémiptères (pucerons). L'essaimage a lieu l'été (juillet/août).

D'autres espèces vivent sur les touradons de molinie et dans les zones humides, certaines sont très rares et méritent d'y porter attention.

***Formica picea* (David Ignace)**

Si vous souhaitez participer à cet inventaire, le protocole est disponible sur le site : http://antarea.fr/fourmi/

Un peu de technique

Initiation au génie végétal

L'utilisation des végétaux pour résoudre des problèmes d'érosion de berges de cours d'eau ne date pas d'aujourd'hui (XVII-XVIIIème siècle), même si le terme concept de «génie végétal», qui englobe ces techniques, ne s'utilise que depuis la fin des années 90 (Lachat B. et al., 1994). Ce terme a depuis été étendu aux techniques de lutte contre l'érosion sur d'autres espaces tels que les talus ferroviaires ou routiers et, plus récemment, au domaine de la phytoréhabilitation (dépollution des sols et des eaux par les plantes).

L'objectif est d'aboutir à de véritables ouvrages répondant à des critères techniques et mécaniques exigeants, où des matériaux vivants (pieux, branches, boutures, ramilles, mottes de plantes d'hélophytes, plants d'arbres ou d'arbustes) sont utilisés comme base de construction.

Le présent article n'a pas la prétention de faire un point complet sur le génie végétal (cf. références) mais se focalise plutôt sur deux techniques en restauration hydro-écologique abordables sur de petits tronçons dégradés/érodés de cours d'eau de tête de bassins : le tressage et le fascinage de saules.

REMARQUE : Le génie végétal n'est pas synonyme de simples travaux de plantations ou n'est pas non plus une activité de décoration pour des ouvrages de génie civil (enrochement, béton). Au contraire, il s'appuie sur les performances mécaniques, écologiques et biologiques des végétaux pour accroître l'efficacité des ouvrages dans le temps.

Pour de plus amples informations sur la mise en œuvre, n'hésitez pas à contacter les animateurs du RZH.

	Le tressage de saules	Le fascinage de saules
Principe	Entrelacement de branches vivantes autour de pieux solidement ancrés le long de la berge	Mise en place dans la longueur de branches vivantes entre deux rangées de pieux battus le long de la berge
	De préférence, les branches sont toutes disposées en suivant le sens de l'écoulement (base >>> pointe)	
		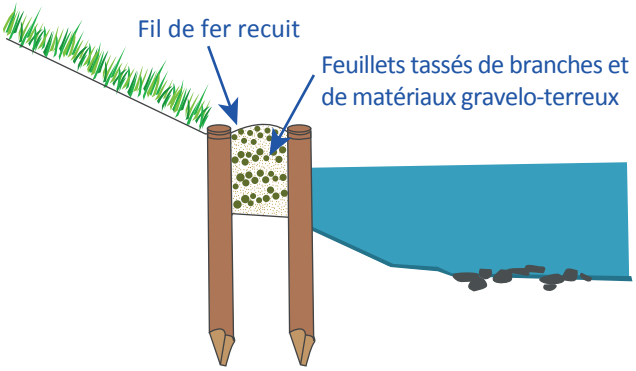
Mise en œuvre	Enfoncer une (tressage) ou deux (fascinage) rangée(s) de pieux à intervalles réguliers (distance définie suivant le diamètre des pieux, la souplesse des branches…)	
	Tresser de longues branches souples de l'année (> 2 m) autour des pieux , en tassant régulièrement l'ensemble. La base des tiges est toujours dirigée vers la berge	Déposer en feuillets de longues branches vigoureuses de l'année (> 2 m) et des matériaux gravelo-terreux Compacter l'ensemble tous les mètres en attachant un fil de fer recuit entre les pieux
	Remblayer côté berge (parfois recouvert d'un géotextile biodégradable) pour stabiliser le système, éviter les affouillements et favoriser au maximum la reprise des végétaux	
	D'autres techniques de génie végétales peuvent être associées pour maximiser l'efficacité du dispositif	
Avantages	Protection immédiate des berges, rapide à mettre en œuvre Technique vivante donc auto-régénératrice Matériel pouvant être prélevé sur place : espèces locales Intégration paysagère Techniques conciliant un rôle mécanique de maintien de berge tout en favorisant la biodiversité	
Inconvénients	Essences employées vigoureuses pouvant nécessiter un entretien régulier Protéger la berge implique de contraindre l'écoulement dans une section définie, limitant l'expansion des crues Etre vigilant afin d'éviter au maximum l'intrant d'espèces exogènes	

RÉFÉRENCES

- ADAM P. et al., Le génie végétal, un manuel technique au service de l'aménagement et de la restauration des milieux aquatiques, Ministère de l'Environnement, 2008, 290 p.

- Association française pour le génie biologique ou génie végétal : https://www.agebio.org/

De l'étrépage pour la Spiranthe d'été

La Spiranthe d'été *(spiranthes aestivalis)*, discrète orchidée blanche de nos tourbières, est présente sur le site du Petit Moulin de Veyrac. Malheureusement, elle n'a pas été observée depuis 3 ans sur les parcelles du CEN. Ainsi, le 10 octobre 2020, deux volontaires énergiques sont venus pour étréper la végétation de la station de Spiranthe. L'étrépage consiste à mettre le sol à nu, enlevant ainsi la narthécie et la molinie qui peuvent devenir étouffantes pour les autres espèces. A suivre l'été prochain !

Réseau Zones Humides Limousin

animé par Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine

Terre de liens

Adhésion d'une ferme Terre de liens au Réseau Zones Humides

Le GAEC de la Ferme des Sailles sur la commune du Vigen a récemment adhéré au Réseau Zones Humides en Limousin. Claire Bernard et Gaël Le Coz se sont installés sur cette ferme qui appartient à Terre de Liens, pour devenir paysans boulangers. Un atelier de maraîchage viendra diversifier leur production dans les années à venir. Pour le Réseau, il est primordial d'accompagner les agriculteurs dans leur phase d'installation. En effet, la discussion qui s'engage permet la prise en compte et l'intégration des zones humides dans le système que mettent en place les exploitants dès le début. Les zones humides sont ainsi restaurées et préservées et les agriculteurs y trouvent des avantages. Terre de Liens impose à ses locataires le cahier des charges de l'agriculture biologique. Les candidats à l'installation ont donc un état d'esprit qui facilite les échanges que ce soit au sujet des zones humides ou de l'agroécologie en général et permet d'envisager des expérimentations. Par exemple, aux Sailles, un projet de plantation de haies a été construit avec Prom'Haies. Les exploitants envisagent d'autres plantations mais peut-être que faciliter l'implantation naturelle d'une haie serait plus aisé que de la planter ?

A tenter !

Enfin, la rencontre de Claire Bernard et Gaël Le Coz a été menée avec Clémence Moreau du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne, coordonnatrice du Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Briance. La discussion a donc aussi porté sur les ruisseaux dont l'un a été particulièrement modifié par l'exploitant agricole précédent. Ces partenariats permettent de travailler de manière globale, de pouvoir aborder l'ensemble des sujets liés à l'eau avec un gestionnaire. L'accompagnement des gestionnaires de milieux humides sur un bassin versant est une action complémentaire à la maîtrise foncière et d'usage, coeur de métier du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit de démultiplier les actions en faveur de l'eau et de la biodiversité.

Des animateurs à votre service !

Coordination : Erwan Hennequin - 05 55 03 98 23
ehennequin@conservatoirelimousin.com

1 **Catzh :**
Olivier Rascle - 05 55 03 09 09
orascle@conservatoirelimousin.com
Antoine Begnaud - 05 55 46 09 83
abegnaud@conservatoirelimousin.com

2 **Contrat Vienne Amont :**
Corrèze et Haute-Vienne :
Amandine Sanchez - 05 55 32 46 72
asanchez@conservatoirelimousin.com
Haute-Vienne et Creuse :
Thomas Jouillat - 05 55 03 09 02
tjouillat@conservatoirelimousin.com

3 **Contrat Vienne médiane :**
Virginie Blot - 05 55 03 09 07
vblot@conservatoirelimousin.com
Fabienne Nauwynck - 05 55 03 09 08
fnauwynck@conservatoirelimousin.com

4 **Contrat Briance :**
Amandine Sanchez - 05 55 32 46 72
asanchez@conservatoirelimousin.com

5 **Contrat Chavanon :**
Sophie Catoir - 05 55 46 09 83
scatoir@conservatoirelimousin.com

Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine
6 ruelle du Theil - 87510 Saint-Gence
Tél : 05 55 03 29 07 - Fax : 05 55 03 29 30
info@conservatoirelimousin.com
www.conservatoirelimousin.com

Rédaction : A. Begnaud, V. Blot, E. Hennequin, O. Rascle, A. Sanchez
Conception : CEN Nouvelle-Aquitaine
Photos : CEN Nouvelle-Aquitaine sauf mention contraire
Bulletin destiné aux adhérents du Réseau Zones Humides.
Imprimé en 300 exemplaires sur du papier recyclé.

Avec la participation financière de :

UNION EUROPÉENNE Fonds Européen de Développement Régional
RÉGION Nouvelle-Aquitaine
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
agence de l'eau Loire-Bretagne Établissement public de l'État agence.eau-loire-bretagne.fr